



MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

151, rue Saint-Joseph C.P. 220
Sainte-Félicité (Québec)
G0J 2K0
Tél.: 418 733-4628 Fax: 418 733-8377
Courriel: ste-felicite@lamatanie.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

AVIS PUBLIC APPEL D'OFFRES-USINE D'EAU POTABLE

La Municipalité de Sainte-Félicité requiert des offres pour la construction d'une nouvelle usine d'eau potable. Ces travaux incluent notamment :

- *Construction d'un nouveau réservoir et d'un bâtiment de service de 800 m³, incluant une désinfection à l'hypochlorite de sodium par temps de contact (CT);
- *L'aménagement et le raccordement de deux nouveaux puits au nouveau bâtiment de service;
- *Le raccordement au nouveau réservoir à la conduite de distribution existante;
- *La désaffectation du bâtiment de chloration existante, de la source d'eau brute actuelle et d'un réducteur de pression;
- *Différents travaux de mécanique du bâtiment, d'électricité, de télémétrie, etc.

Les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web, www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

La Municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit d'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec ou ayant un établissement dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables au propriétaire, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction sont admises à soumissionner.

Les soumissions doivent parvenir dans des enveloppes scellées à l'attention de M. Yves Chassé, GMA, directeur général et greffier-trésorier, 151 rue Saint-Joseph, Sainte-Félicité, Québec, G0J 2K0, avant 10h00, le 29 mars 2022. L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

La soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 10% du montant total (toutes taxes incluses) de la soumission.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du Conseil municipal de la municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Donné à Sainte-Félicité, ce 17^{ème} jour du mois de février 2022.

Yves Chassé, GMA
Directeur général
Greffier-trésorier